



## Charte éthique sur les solutions de financement de Nice & Green

La charte éthique adoptée par Nice & Green (N&G) repose sur une vision vertueuse du financement en fonds propres.

### Contexte

#### *Origine des fonds*

N&G est une société d'investissement anonyme de droit Suisse, basée à Nyon, dans le canton de Vaud (CH). Contrôlée par l'ARIF dans le cadre de la loi fédérale suisse de lutte contre le blanchiment d'argent, elle dispose de capitaux identifiés. KPMG Suisse est l'auditeur de N&G.

### Minimiser l'impact sur le marché

#### *Calibrage des opérations*

- Le montant des tranches de financement accordé par N&G vise à représenter 15% des capitaux échangés en bourse de l'émetteur concerné.
- N&G fournit un volume de financement en ligne avec la capitalisation boursière de ses clients.
- N&G reste en général actionnaire de la société financée, ayant ainsi des intérêts alignés avec ceux des autres porteurs de titres.
- Historiquement, le volume moyen d'actions vendues par N&G des sociétés financées représente 8% des capitaux échangés en bourse de l'émetteur concerné.
- N&G ne pratique pas de stratégie de vente à découvert sur les actions des sociétés financées, que ce soit directement ou par le biais de produits dérivés.

#### *Volume de financement ajusté*

- En moyenne, une tranche de financement ne dépasse pas 15% des fonds propres de N&G.
- N&G s'engage à disposer à tout moment, en ressources mobilisables, 25% de son engagement annuel total de ses engagements de financement.

### Faire bon usage du financement

- Les sociétés financées doivent utiliser les fonds reçus afin de créer de la valeur selon leur plan de développement (affaires courantes, investissements, M&A).
- N&G s'attache pleinement à respecter ses engagements de financement dans le respect mutuel des accords conclus avec l'émetteur.

### Encourager la transparence

- N&G transmettra à l'émetteur un rapport trimestriel indiquant le nombre d'actions vendues au cours du trimestre ainsi que le nombre d'actions restant détenues.
- N&G exigera de la société financée que ces rapports soient rendus publics.